Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le
ID : 034-213400781-20230413-202312CCAS-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION C. C. A. S. DE LA COMMUNE DE CLARET

Séance du 13/04/2023

N°1-2

N°2023-3

Date de la convocation : 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le treize avril à dix-huit heures, le conseil d'administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe TOURRIER

Conseillers en exercice : Jannick De Salvador ; Adrien Gonzalvez ; Valérie Rofidal ; Didier Brémard ; Philippe Tourrier ; Elisette Bastos Gomez ;

Absents : Alain Idoux ; Denise Gomez

Désignation du secrétaire de séance : Valérie ROFIDAL

En exercice : 8
Présents : 6
Votants : 6

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du budget primitif 2023

Le budget du CCAS comprend essentiellement les frais relatifs à l'acquisition des colis de Noël pour les personnes âgées et la participation communale à la banque alimentaire.
La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 9 905.00 €.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
		7031 part Concessions cimetière	1 365,00 €
618 Documentation UNCASS	110,00 €		
6232 Fêtes et Cérémonies	3 500,00 €	7474 Subvention Commune	6 000,00 €
65748 banque alimentaire et secours d'urg	6 175,00 €		
6450 URSSAF	120,00 €	002 excédent 2022	2 540,00 €
022 dépenses imprévues			
Total	9 905,00 €	Total	9 905,00 €

Il est procédé au vote.

Entendu l'exposé du Président du CCAS, le conseil d'administration à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2023 tel que présenté

Délibéré le 13 avril 2023
Pour expédition conforme
Le Président,
Philippe TOURRIER

MAIRIE DE CLARET
34270

: